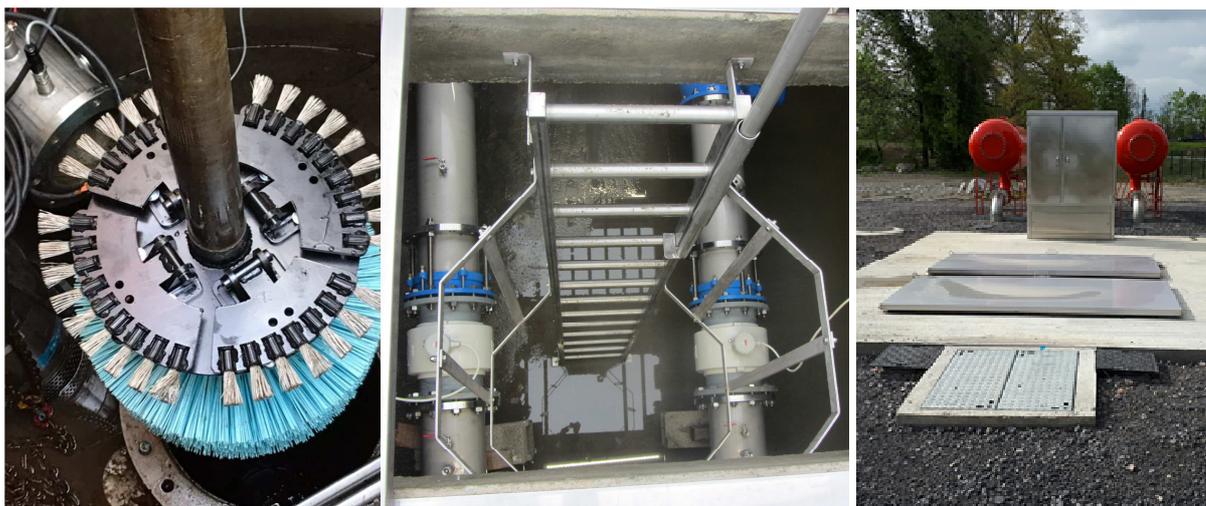




## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable



**Année 2018**

**SMEP de la région de Jurançon**

33 avenue Bagnell

64110 JURANÇON

Tél. : 05 59 06 45 97 – Courriel : [contact@smep-jurancon.fr](mailto:contact@smep-jurancon.fr)

[www.smep-jurancon.fr](http://www.smep-jurancon.fr)

*Photos de couverture :*

*Photo de gauche :*

Outil de brossage et de nettoyage. Puits P16 (commune de Meillon).

*Photo centrale :*

Intérieur du regard au départ des conduites d'alimentation en inox 400 mm du « Loulié » et du « Nid Béarnais » (site de « Mazères I »).

*Photo de droite :*

Vue extérieure du regard avec l'armoire de commande et les ballons anti-bélier (site de « Mazères I »).

## AVANT-PROPOS

---

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février relative au renforcement de la protection de l'environnement, et au décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L. 2224-5, et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que « *le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers* ».

Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, pris en application de la loi « NOTRe » n°2015-991 du 7 août 2015, a repoussé de 3 mois l'échéance ultime de présentation du RPQS à l'assemblée délibérante. Il impose, pour les collectivités compétentes comme le SMEP de plus de 3 500 habitants, la transmission des indicateurs techniques et financiers du RPQS au système d'information national SISPEA.

### ***A destination des usagers :***

Le rapport annuel se veut un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers du service public de l'eau. **Il doit pouvoir être librement consulté au siège du Syndicat et au sein de chacune des mairies concernées.** Seules les communes de 3 500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage ou de publicité préalable.

### ***Pour plus de transparence :***

L'élaboration du RPQS répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Le présent RPQS et le rapport annuel du délégataire (RAD), qui est intégré en partie 3, sont préalablement examinés par la *Commission Consultative des Services Publics Locaux*. Le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation figurant dans le RAD ainsi que des données complémentaires financières ont également fait l'objet d'un examen par la *Commission de Contrôle Financier de la Délégation de Service Public (DSP)*.

### ***Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service :***

Le Président du Syndicat a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du RPQS ainsi que de sa communication. Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre.

En outre, chaque commune adhérente est destinataire du rapport annuel adopté par le Syndicat. Le Maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport qu'il aura reçu du Syndicat, soit au plus tard le 31 décembre.

### ***Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur :***

Les articles D.2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des éléments ou indicateurs qui doivent figurer *a minima* dans le rapport annuel. Le RPQS, et le RAD qui lui y est associé, intègrent les 17 indicateurs de performance réglementaires du service ainsi qu'une vingtaine d'indicateurs supplémentaires jugés utiles ou rendus obligatoires par le contrat de délégation de service public d'eau potable du SMEP de la région de JURANCON.

**Le rapport annuel est téléchargeable à l'adresse suivante : [www.smepe-jurancon.fr](http://www.smepe-jurancon.fr)**





## SOMMAIRE :

---

<b>Partie 1 : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) de l'année 2018 et ses annexes .....</b>	<b>7</b>
<b>Partie 2 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne relative aux redevances et aux aides de l'année 2018 .....</b>	<b>39</b>
<b>Partie 3 : Rapport annuel du délégataire (RAD) relatif au service public de l'eau potable sur l'année 2018 .....</b>	<b>45</b>





## Partie 1 :

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable de l'année 2018

---

▪ Les faits marquants de l'année 2018 .....	<b>09</b>
▪ Principaux indicateurs du SMEP de la région de Jurançon .....	<b>22</b>
▪ Annexes : .....	<b>27</b>
• Synthèse des discussions de la réunion de la <i>Commission Consultative des Services Publics Locaux</i> du 12 juin 2019 ;	
• Synthèse du Compte Administratif 2018 ;	
• Etat de la dette au 31/12/2018.	



## Les faits marquants de l'année 2018 :

---

### ▪ **La Communauté de Communes du « Pays de Nay », nouvel adhérent du Syndicat :**

Par une délibération en date du 30 octobre 2017, la Communauté de Communes (CdC) du Pays de Nay a approuvé le transfert en son sein des compétences « eau » et « assainissement », au titre des compétences optionnelles. Ce transfert a été ensuite validé par un arrêté interpréfectoral en date du 29 décembre 2017, portant application de l'extension des compétences communautaires dès 2018. Ainsi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, **la communauté de communes du Pays de Nay s'est substituée aux communes d'Assat, de Narcastet et de Pardiès-Piétat et est devenue adhérente du Syndicat.** Conformément au principe de représentation-substitution qui s'applique dans pareil cas, la communauté de communes a procédé à la désignation des 5 délégués communautaires qui n'étaient autres que les 5 délégués communaux (2 de la commune d'Assat, 2 de la commune de Narcastet, et 1 de la commune de Pardiès-Piétat) initialement membres du comité syndical. Du fait de l'intégration de la CdC du Pays de Nay, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable ou SIEP s'est transformé *de facto* en **Syndicat Mixte d'Eau Potable ou SMEP.**

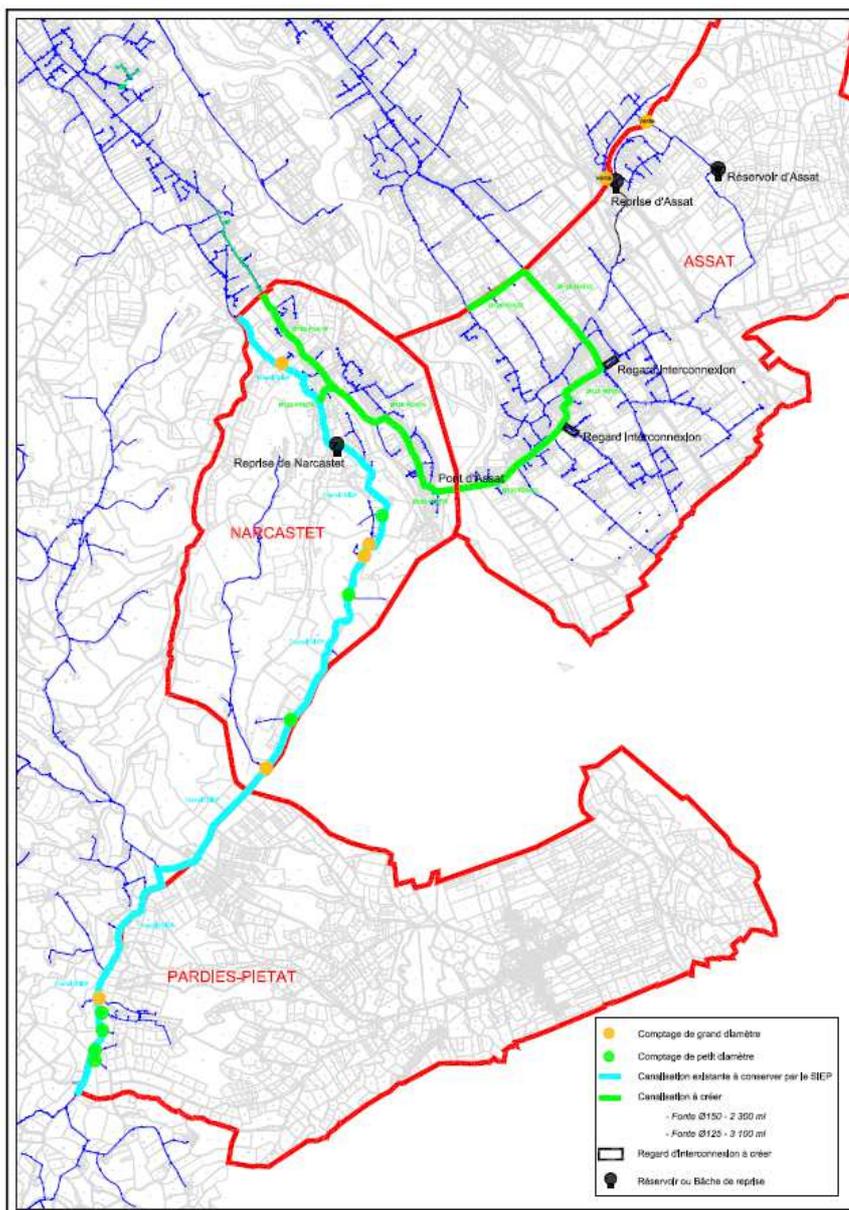
L'année 2018 a été mise à profit par le Syndicat, créé en 1935 faut-il le rappeler, pour actualiser les modalités de son administration et de son fonctionnement, ainsi que pour modifier ses statuts afin de valider administrativement sa transformation en Syndicat Mixte. L'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 est venu consacrer les modifications statutaires et la transformation en Syndicat Mixte.

En outre et en application de l'article 67 de la loi NOTRe, la CdC du Pays de Nay a souhaité user d'une faculté dérogatoire de retrait « unilatéral » du Syndicat dans le courant de l'année 2018. Le préfet avait été saisi, et l'avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) du 25 mai 2018 sollicité. Le Syndicat avait pu présenter aux membres de la CDCI une argumentation technico-financière solide démontrant la non-pertinence d'un tel retrait. Les principales conséquences négatives et la complexité inhérente à un tel retrait sont rappelées :

- Le fait que les principaux réseaux d'alimentation en eau potable qui alimentent les 3 communes sont également des réseaux de transit et de sécurisation des réseaux des autres communes membres du Syndicat ;
- La déstructuration d'un ensemble d'infrastructures cohérentes et inféodées au réseau syndical, doublée d'un morcellement géographique ou technique des secteurs Est et Sud-Est du périmètre syndical ;
- La nécessité de réaliser des travaux coûteux de réadaptation des réseaux et des bâches ou réservoirs existants sur le territoire des 3 communes concernées, pour un montant cumulé estimé à un peu plus de 3 Millions d'euros TTC ;
- La répercussion d'importantes charges relatives à l'actif immobilisé ou au patrimoine qui serait transféré à la CdC du pays de Nay, et qui ont été estimées à un peu plus de 4,5 Millions d'euros ;
- La répercussion tarifaire conséquente auprès des abonnés d'Assat, de Narcastet et de Pardiès-Piétat, estimé à +1,43 € TTC par mètre-cube, qui entraînerait un doublement du prix de l'eau actuellement appliqué par le SMEP ;
- Une révision ou une rupture « partielle » complexe du contrat de délégation de service public à compter du 01/01/2020, qui interviendrait un an avant l'échéance contractuelle.

Le préfet avait pris la décision d'ajourner le vote de la CDCI sur cette demande de retrait. La loi « Ferrand-Fesneau » du 3 août 2018 a par la suite abrogé toute possibilité de retrait dérogatoire (et unilatéral) d'une communauté de communes d'un Syndicat comme le SMEP. Le 17 décembre 2018, la CdC du Pays de Nay a délibéré une nouvelle fois pour demander son retrait du SMEP, conformément au droit commun. Sur cette base, la validation éventuelle du retrait nécessite l'accord du comité syndical à

la majorité simple d'une part, et l'accord des conseils communaux ou communautaire des 20 collectivités adhérentes à la majorité qualifiée d'autre part. La demande de retrait sera d'abord soumise à l'avis du Comité Syndical du SMEP puis à l'avis des collectivités adhérentes, dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2019, mais aura peu de chance d'aboutir.



▪ **La poursuite de la maîtrise foncière du champ captant du Syndicat :**

Dans le prolongement de l'Arrêté Préfectoral du 25 octobre 2017 déclarant d'utilité publique la révision et le renforcement des périmètres de protection autour des puits de production d'eau potable, le SMEP poursuit sa politique d'acquisition foncière autour de ses puits. **Un peu plus de 3,6 hectares de surface ont été acquis en 2018** (un peu plus de 7 hectares en 2017), **pour un investissement de près de 45 600 €**. Le foncier acquis se situe sur les communes de Meillon et de Rontignon, autour et en amont des puits de production d'eau potable « P17 », « P14 » et « P16 ».

▪ **La finalisation des opérations d'amélioration et de sécurisation des puits de production :**

La deuxième et dernière tranche des travaux d'amélioration, de sécurisation et de modernisation des puits de production d'eau potable « P12 », « P13 » et « P16 » qui avait été lancée en 2016 et 2017, s'est achevée en 2018.

- **Puits « P13 bis » :** ce nouveau puits se substituera au puits « P13 » existant, et pourra atteindre une production de 2 600 m<sup>3</sup>/jour (mètre-cubes<sup>1</sup> par jour), soit l'équivalent de la consommation quotidienne de 17 000 habitants. Il a été réceptionné en février 2018 et est désormais opérationnel.



↑ Puits « P13 bis » (à gauche) et puits « P13 » avant ré-engazonnement du site et des tertres.

- **Puits « P12 » :** il s'agit de l'unique puits à drains rayonnants du Syndicat, capable de produire jusqu'à 5 000 m<sup>3</sup>/jour, soit l'équivalent de la consommation journalière de 33 000 habitants. Les travaux ont également été réceptionnés en février 2018, et le puits remis en service.



↑ Vue extérieure du tertre du puits « P12 ».



↑ plateforme intermédiaire et départs des 2 exhaures.

<sup>1</sup> : un mètre-cube équivaut à 1 000 litres d'eau.

- **Puits « P16 »** : les opérations de décolmatage par acidification et de nettoyage se sont poursuivies sur l'année 2018. Les diagraphies et les passages caméras effectués en fin d'année ont permis de localiser les zones les plus productives du puits, et de définir le débit d'exploitation optimal tout en limitant la venue de sable. Le débit ne devra pas excéder 120 m<sup>3</sup>/h (mètres-cubes par heure). Parallèlement au remplacement de la pompe, l'exploitant devra procéder au renouvellement du dessableur ou de l'hydro-cyclone dans le courant de l'année 2019.



↑ outil de nettoyage et de brossage lors de l'intervention dans le Puits « P16.

▪ **La reprise des départs des réseaux de transit en sortie du champ captant :**

Suite à la problématique de fuites en cascade décelées sur la conduite de transit dite du « Nid Béarnais » et afin de limiter voire de supprimer l'apparition de « phénomènes transitoires » ou de « coups de bélier »<sup>2</sup> à l'origine de ces fuites, le SMEP a engagé en avril 2018 d'importants travaux d'adaptation hydraulique en sortie du champ captant sur la commune de Mazères-Lezons.

En effet, il a été nécessaire de revoir l'hydraulique des départs des réseaux de transit du « Nid Béarnais » et du « Loulié » ainsi que les vannes de sectionnement associées qui s'étaient avérées inadaptées et qui avaient été mises en service début 2015, suite aux travaux de dévoiement des réseaux rendus nécessaires par la nouvelle digue de protection contre les inondations de Mazères-Lezons. Ces travaux de dévoiement avaient été réalisés en 2013-2014 par l'entreprise SUEZ, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat et avec une maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études HEA. Ils avaient été financés en partie par le Département au titre des travaux de la digue de protection.

**Le SMEP a ainsi engagé des travaux d'un montant cumulé de 325 000 € TTC**, qui ont été une nouvelle fois attribués à l'entreprise SUEZ sous maîtrise d'œuvre HEA, et qui ont consisté notamment à :

- Mettre en place une vanne « annulaire » de régulation, permettant d'ouvrir et de fermer de manière douce l'alimentation des réseaux de transit du Loulié et du Nid Béarnais, tout en évitant une éventuelle usure prématurée ;
- Mettre en place une ventouse triple-fonctions en aval de chaque vanne de régulation, permettant entre autres d'évacuer instantanément les excès d'air ;
- Installer un ballon anti-bélier sur chaque transit, de façon à supprimer tout phénomène transitoire ou d'à-coups hydrauliques sur les réseaux concernés ;
- A mieux maîtriser la régulation de débits en fonction des conditions d'exploitation et des demandes de remplissage des réservoirs du Nid Béarnais et du Loulié.

Les nouveaux équipements, mis en service fin octobre 2018, ont été intégrés dans un regard enterré de grande dimension à l'exception des ballons anti-béliers et de l'armoire de commande principale, sur le site dit de « Mazères I ».



↑ Vue d'ensemble du regard enterré, de l'armoire de commande et des anti-béliers.

<sup>2</sup> : le phénomène transitoire ou le coups de bélier correspond à une variation de pression ou à une surpression soudaine et brutale qui apparaît à l'intérieur d'une conduite lors de la manœuvre trop rapide d'une vanne. Il peut occasionner la rupture d'un réseau.



Fig. 2 : Chronologie des travaux réalisés en 2018 sur les réseaux de transit du Nid Béarnais et du Loulié (d'après HEA, maître d'œuvre).

L'année 2019 sera mise à profit pour supprimer le reste des fuites identifiées sur le réseau de transit du Nid Béarnais, voire pour renouveler partiellement le tronçon de réseau qui a été le plus impacté par les phénomènes transitoires.

▪ **Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable :**

Le cumul des travaux d'investissement représente sur 2018 près de 2,5 Millions d'€uros TTC (4,53 M€ TTC en 2017, qui avait été une année record), ce qui représente une fourchette basse des investissements réalisés habituellement. **Les travaux affectés au renouvellement des réseaux d'eau potable ont représenté 2,35 M€ TTC (3,64 M€ TTC en 2017), soit près de 94 % de l'investissement annuel (80 % en 2017).**

Les principales opérations de renouvellement et de simplification du réseau effectuées par le Syndicat en 2018 ont concerné :

- **Le renouvellement de 791 mètres linéaires (ml) et l'abandon de 41 ml de réseaux** sur le Sud de la rue Gensemin et sur l'avenue Bellevue à **BILLERE**, pour un montant cumulé de travaux de près de **255 000 € TTC** ;
- **Le renouvellement de 581 mètres linéaires (ml)** sur le boulevard de l'Aviation à **BIZANOS**, pour un montant cumulé de travaux de près de **178 000 € TTC** ;
- **Le renouvellement de 412 mètres linéaires (ml)** sur la RD 24 et le chemin de Serrot à **BOSDARROS**, pour un montant cumulé de travaux de près de **170 000 € TTC** ;
- Le renouvellement de **1 337 ml de réseaux de distribution et l'abandon de 710 ml de réseaux** sur les chemins Haourat, Nouguères, du Mercé, et sur l'avenue des Pyrénées à **GAN**, pour un montant cumulé de travaux de près de **240 000 € TTC** ;
- **Le renouvellement de 365 ml de réseaux** à **GELOS** sur les rues des Cèdres, du Béarn, et sur l'impasse des Pyrénées, pour un montant de **138 000 € TTC** ;
- **Le renouvellement de 1 430 ml de réseaux** sur le chemin de Couday, la rue Paul-Jean Toulet, les avenues Corps-Franc Pommiès, Guindalos et Henry IV à **JURANÇON**, pour un montant cumulé de près de **420 000 € TTC de travaux** ;
- **Le renouvellement de 483 ml de réseaux** sur l'avenue du Général de Gaulle, à **MAZÈRES-LEZONS** pour un montant investi d'environ **180 000 € TTC** ;
- **Le renouvellement de 387 ml de réseaux** sur la RD 37 au centre bourg de **NARCASTET**, pour un montant d'environ **182 000 € TTC**.



↑ Pose d'un PEHD 32 sous fourreau inox à Meillon.



↑ Détail d'un té + vanne de 100 mm avant pose.

A ces opérations s'ajoutent d'autres travaux de **renouvellement de réseaux effectués sur les communes d'ARESSY, MEILLON, MORLAAS et SERRES-MORLAAS.**

**L'année 2018 s'est soldée par l'abandon de près de 1 Km de réseaux (3,5 Km en 2017) et un peu plus de 7 Km de linéaire de réseaux renouvelés (11 Km en 2017), pour un taux de renouvellement annuel de 0,87 %.** L'effort de renouvellement consenti par le Syndicat sur l'année 2018 a été moins élevé que sur l'année 2017 qui restera une année exceptionnelle en matière de renouvellements de réseaux. **Le renouvellement patrimonial des réseaux de distribution d'eau a représenté 100 % du linéaire total des conduites posées en 2018 (99% en 2017).** **Le linéaire de réseaux renouvelés ou supprimés au cours des 5 dernières années représente un cumul estimé de 48,9 km sur 2014-2018 (contre 47 km sur 2013-2017).**

**La moyenne du taux de renouvellement des réseaux renouvelés ou supprimés du syndicat sur les 5 dernières années (période 2014-2018) est de 1,19 % (1,15 % sur 2013-2017).** Ce taux est en légère amélioration par rapport aux années précédentes :

	Années :	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne sur 5 ans :
Total général RENOUELEMENT/SUPPRESSION (ml) :		5 659	13 373	8 073	14 628	7 190	9 785
Linéaire de renouvellement cumulé (ml) :		5 659	19 032	27 105	41 733	48 923	
<b>TAUX de RENOUELEMENT/SUPPRESSION (%) :</b>		<b>0.69%</b>	<b>1.62%</b>	<b>0.98%</b>	<b>1.78%</b>	<b>0.87%</b>	<b>1.19%</b>
TOTAL GENERAL EXTENSION (ml) :		480	0	0	93	0	115
TOTAL LINEAIRE POSE (ml) :		6 139	13 373	8 073	14 721	7 190	9 899
CUMUL du TOTAL LINEAIRE POSE (ml) :		6 139	19 512	27 585	42 306	49 496	

Linéaire de réseau pris en compte sur 2012-2016 (en km) :				
2014	2015	2016	2017	2018
824	823	824	824	823

Linéaire cumulé du réseau (connu au 31/12/2017) :
822 990 ml (hors branchements)

**Tableau 1 : suivi du linéaire de réseaux renouvelés ou supprimés sur la période 2014-2018.**

▪ **Le suivi du rendement du réseau et des principales données hydrauliques :**

Le rendement contractuel « Rc » du réseau sur l'année 2018 s'améliore de plus de deux points par rapport à l'année précédente, en passant de 69,5% à 71,75%. L'écart, par rapport au rendement d'objectif de 76,2% sur 2018, reste toutefois supérieur à 4 points :

<b>Termes :</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Volume produit : Vp	5 827 138	5 789 155	6 071 410	5 930 355	6 012 226	5 755 585
Volume importé : Vimp	38 797	46 311	42 900	39 532	42 695	41 925
Volume exporté : Vex	15 983	10 724	54 647	69 078	101 226	28 781
Volume compt. Distrib. : Vcd						
Volume service réseau : Vs	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000
dont volume consommé sans comptage	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000
dont volumes de service fofaitaires	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
dont essais de puits ou autres	0	0	0	0	0	0
<b>Volume disponible<sup>(1)</sup> : Vdisp</b>	<b>5 849 952</b>	<b>5 824 742</b>	<b>6 059 663</b>	<b>5 900 809</b>	<b>5 953 695</b>	<b>5 768 729</b>
Volume facturé distrib. : Vfd	4 109 698	3 960 910	4 048 359	3 919 475	3 960 231	3 995 437
Volume dégrèvements : Vdg	66 299	42 387	74 506	61 646	100 829	69 755
Volume distribué : Vdist	4 175 997	4 003 297	4 122 865	3 981 121	4 061 060	4 065 192
<b>Volume utile<sup>(2)</sup> : Vu</b>	<b>4 249 997</b>	<b>4 077 297</b>	<b>4 196 865</b>	<b>4 055 121</b>	<b>4 135 060</b>	<b>4 139 192</b>
<b>Rendement contractuel : Rc<sup>(3)</sup></b>	<b>0.7265</b>	<b>0.7000</b>	<b>0.6926</b>	<b>0.6872</b>	<b>0.6945</b>	<b>0.7175</b>
<b>Objectif contractuel Rc obj</b>	<b>0.720</b>	<b>0.720</b>	<b>0.738</b>	<b>0.746</b>	<b>0.754</b>	<b>0.762</b>
<b>Différence par rapport à Rc obj :</b>	<b>0.0065</b>	<b>-0.0200</b>	<b>-0.0454</b>	<b>-0.0584</b>	<b>-0.0591</b>	<b>-0.0442</b>

**Tableau 2 :** indicateurs de suivi du rendement contractuel d'objectif.

Depuis l'application de l'avenant n°3 au contrat de DSP en 2015, un nouvel indicateur de suivi de l'évolution du rendement du réseau, dénommé « **Indice Linéaire de Perte** » ou **ILP** (qui se mesure en mètre-cubes d'eau « perdue » par jour et par kilomètre de réseaux, soit en m<sup>3</sup>/j/Km), est pris en considération. Le calcul contractuel indique **une nette amélioration de cet ILP qui diminue de 6,05 à 5,40 m<sup>3</sup>/j/Km** entre 2017 et 2018, mais **qui reste bien en-deçà de l'objectif contractuel de 4,4 m<sup>3</sup>/j/Km pour 2018 :**

<b>Autres indicateurs :</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Rendement primaire :	0.7025	0.6800	0.6681	0.6642	0.6652	0.6926
Ratio brut :	0.7053	0.6842	0.6668	0.6609	0.6587	0.6942
Pertes d'eau :	1 599 955	1 747 445	1 862 798	1 845 688	1 818 635	1 629 537
Linéaire total du réseau (km) :	822	822	823	824	823	826
Nombre de branchements :	24 607	24 734	24 977	25 212	25 494	25 880
Densité de branchements (nombre/km) :	30	30	30	31	31	31
<b>Indice de Production (m<sup>3</sup>/j/km) :</b>	<b>19.50</b>	<b>19.41</b>	<b>20.17</b>	<b>19.62</b>	<b>19.82</b>	<b>19.13</b>
Indice Lin. de Pertes prim. (m <sup>3</sup> /j/km) :	5.58	6.07	6.45	6.38	6.30	5.65
<b>Indice Lin. de Pertes ou ILP<sup>(5)</sup></b>	<b>5.33</b>	<b>5.82</b>	<b>6.20</b>	<b>6.14</b>	<b>6.05</b>	<b>5.40</b>
<b>Objectif contractuel ILP (ILPc obj)</b>			<b>5.0</b>	<b>4.8</b>	<b>4.6</b>	<b>4.4</b>

**Tableau 3 :** ILP et autres indicateurs de suivi des ratios de production/distribution.

Deux principales raisons sont à nouveau explicitées par l'exploitant pour expliquer le différentiel entre les ratios d'objectifs contractuels et ceux obtenus en 2018 :

- L'existence de « **prises d'eau non autorisées** » sur les poteaux d'incendie d'une part, et sur des branchements privés essentiellement localisés sur la zone industrielle « Induspal » à Lons d'autre part. Le volume d'eau utilisé sans comptage a été estimé par l'exploitant à **106 000 m<sup>3</sup> sur l'année 2018** (idem que pour 2017). Pour rappel, le Syndicat et l'exploitant avaient procédé en 2016 à une analyse des usages frauduleux de 11 poteaux incendie ; Il en était ressorti une fréquence d'usage de 0 à 4 utilisations par jour pour **un volume moyen journalier de 1,68 m<sup>3</sup> par hydrant**. Extrapolé aux **97 poteaux d'incendie** utilisés de manière frauduleuse, le volume global annuel pourrait atteindre les **59 545 m<sup>3</sup> d'eau** consommés sans autorisation et sans comptage ;

- **Un volume de fuite sur la conduite de transit du « Nid Béarnais » estimé à près de 175 000 m<sup>3</sup> sur l'année 2018** (300 000 m<sup>3</sup> en 2017) par l'exploitant. Ces pertes d'eau ont fortement diminué grâce au traitement des 5 principales fuites fin 2017 et de 2 fuites supplémentaires à fin 2018. Le débit horaire de fuites a régressé de 38 m<sup>3</sup>/h à 21 m<sup>3</sup>/h, puis à 15 m<sup>3</sup>/h fin 2018.

Dans son rapport annuel, l'exploitant a intégré un volume global de 281 000 + 49 000 m<sup>3</sup>, soit 330 000 m<sup>3</sup> aux « Volumes consommés sans comptage » dans l'estimation de la performance du réseau (contre 406 000 m<sup>3</sup> en 2017). Ce qui a pour effet de maintenir le **rendement « contractuel » à 76,7 % et de réduire l'ILP à 4,47 m<sup>3</sup>/j/Km** (respectivement 76,67 % et 4,7 m<sup>3</sup>/j/Km en 2017). **Les résultats ainsi obtenus sont conformes ou proches des objectifs contractuels de rendement fixés respectivement à 76,2 % et à 4,4 m<sup>3</sup>/j/Km pour l'année 2018.**

Le **volume moyen journalier produit sur l'année atteint les 15 769 m<sup>3</sup>/j**, contre 16 472 m<sup>3</sup>/j en 2017. Cette baisse est cohérente avec l'amélioration constatée des ratios hydrauliques. Le volume moyen journalier du mois de pointe, qui est le mois de février, s'établi à 16 333 m<sup>3</sup>/j en 2018. Il est également en diminution par rapport à 2017 (17 756 m<sup>3</sup>/j), ce qui pourrait être également le résultat d'un hiver plutôt clément. **Le volume journalier de pointe relevé sur 2018 a été de 18 010 m<sup>3</sup>/j**, ce qui est nettement inférieur aux 20 260 m<sup>3</sup>/j relevés en 2017 (-11%).

Il convient de noter par ailleurs que **la recherche de fuites est en diminution (-14%)**, puisqu'elle n'a concerné que **171 Km de réseaux en 2018**, contre 198 Km de réseaux inspectés en 2017. De même, les interventions de **réparation de fuites sur le réseau sont en diminution (-13%)** avec **85 fuites réparées en 2018** contre 98 en 2017. Le nombre d'interventions sur les **fuites de branchements est en légère baisse sur 2017** (132, contre 142 en 2017).

▪ **Evolution de la qualité de la ressource en eau distribuée :**

La ressource en eau captée par le Syndicat provient des alluvions aquifères de la plaine du gave de Pau, en rive gauche et en amont de l'agglomération paloise. L'année 2018 témoigne d'une légère augmentation de la minéralisation de l'eau. Cela peut s'expliquer par une moindre sollicitation des puits P8, P9 et P16 qui sont plus influencés par le gave d'un point de vue géochimique et qui présentent donc naturellement une minéralisation plus faible. Cependant, il convient d'être prudent en matière d'interprétation analytique s'agissant de paramètres liées à la minéralisation, du fait de la fréquence peu élevée des analyses (4 à 12 fois par an). **La teneur moyenne en nitrates mesurée dans l'eau distribuée augmente très légèrement par rapport à 2017, peut-être du fait de conditions météorologiques pluvieuses constatées sur l'année 2018. Elle reste faible et oscille désormais autour des 5-6 mg/L en moyenne** (5,67 mg/L en moyenne en 2018, contre 5,03 mg/L en 2017), avec des taux minimal et maximal respectifs de 4,8 et de 7 mg/L en 2018 (contre 4,4 et 5,7 mg/L en 2017). Les taux relevés dans l'eau distribuée du SMEP restent nettement inférieurs aux taux habituellement constatés dans la nappe alluviale du gave de Pau. **Ce qui témoigne d'un bon respect des pratiques agricoles autour des puits de captage d'eau** (champ captant) du Syndicat.

Contrairement à l'année 2017, **deux molécules phytosanitaires ont été détectées en 2018 sur les 153 molécules ou pesticides analysés par l'autorité sanitaire dans l'eau distribuée. Les concentrations sont infimes, de l'ordre de la dizaine de nanogrammes.** Il s'agit de l'atrazine et de l'ESA-métolachlore, molécule « fille » du Métolachlore, qui sont des herbicides du maïs interdits depuis 2003. Leur grande persistance dans les sols est à l'origine de relargages ponctuels dans la nappe qui peuvent se produire plusieurs années après leur dernière utilisation agricole.

Ces résultats confirment, plus encore, **la nécessité de poursuivre les efforts de réduction de l'usage de pesticides ou de molécules phytosanitaires.** L'arrêté préfectoral du 25/10/2017, avec son interdiction d'usage agricole de produits phytosanitaires sur les périmètres rapprochés des puits du Syndicat, y contribuera sans aucun doute.

Pour en savoir plus sur la qualité de l'eau distribuée sur l'une ou l'autre des communes du SMEP, il est possible de se référer à l'annexe n° 7.4 du Rapport Annuel du Délégué de 2018 figurant en Partie 3 du présent rapport, ou de consulter le site de l'agence régionale de santé à l'adresse suivante :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Le bilan 2018 de la qualité de l'eau potable rédigé par l'ARS est également **téléchargeable sur le site du SMEP de la région de Jurançon** à l'adresse suivante :

<http://www.smep-jurancon.fr/3-1-votre-eau-a-boire-sans-moderation.html>

Le tableau de la page suivante illustre l'évolution des paramètres représentatifs analysés par l'ARS dans l'eau potable distribuée du SMEP de la région de Jurançon, entre 2014 et 2018.

Teneurs moyennes (maximales pour les pesticides) mesurées au cours des 5 dernières années dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau potable :

Paramètres :	Unités :	Normes :	2014 :	2015 :	2016 :	2017 :	2018 :	Commentaires :
Chlore total :	mg/L	-	0,13	0,17	0,17	0,18	<b>0,19</b>	0,1 mg/L minimum à respecter <sup>3</sup>
pH :	-	>= 6,5 et <= 9	7,68	7,79	7,68	7,73	<b>7,82</b>	Eau proche de la neutralité
Dureté (TH) :	°F	-	17,92	17,54	17,99	17,2	<b>17,99</b>	Eau douce, peu calcaire
Conductivité à 25°C :	µs/cm	>=180 et <=1000	373	376	375	377	<b>367</b>	Minéralisation équilibrée
Calcium :	mg/L	-	68,10	64,90	64,45	62,43	<b>67,63</b>	Minéralisation naturelle de l'eau
Chlorures :	mg/L	250	4,22	4,12	4,14	4,18	<b>4,90</b>	Minéralisation naturelle de l'eau
Sodium :	mg/L	200	2,77	2,73	2,74	2,53	<b>3,08</b>	Minéralisation naturelle de l'eau
Sulfates :	mg/L	250	11,1	10,6	11,1	11,5	<b>11,05</b>	Minéralisation naturelle de l'eau
Magnésium :	mg/L	-	3,78	3,65	3,66	3,48	<b>3,90</b>	Minéralisation naturelle de l'eau
Fer total :	µg/L	200	0	0	0	1,56	<b>0</b>	Concentration nulle à très faible
Turbidité :	NFU	2 <sup>4</sup>	0,08	0,1	0,08	0,1	<b>0,11</b>	Très faible concentration
Nitrates :	mg/L	50	5,95	5,63	5,12	5,03	<b>5,67</b>	Très peu chargée
Carbone Organique Total (COT) :	mg/L C	2	0,67	0,59	0,48	0,53	<b>0,41</b>	Concentration faible
Aluminium total :	µg/L	200	0	5,83	12,18	12,3	<b>6,23</b>	Concentration nulle à très faible
Arsenic :	µg/L	10	0,00	0,00	0,00	0,68	<b>0,87</b>	Origine naturelle probable
Chrome total :	µg/L	50	0,80	0,00	0,00	0,16	<b>0,48</b>	Concentration très faible à nulle
Fluorures :	mg/L	1,5	0,06	0,04	0,05	0,04	<b>0,02</b>	Très peu de fluor
Plomb :	µg/L	25	0	0	0	0,29	<b>0,57</b>	Concentration très faible à nulle
Trihalométhanes (4 substances) <sup>5</sup> :	µg/L	100 <sup>6</sup>	1,73	1,78	1,51	1,95	<b>2,70</b>	Très faible concentration
Pesticides totaux (maximum) :	µg/L	0,5	0,04	0,01	0,01	0,00	<b>0,05</b>	Très faible concentration à nulle
Atrazine (maximum) <sup>7</sup> :	µg/L	0,1	0,000	0,01	0,01	0,00	<b>0,01</b>	Herbicide du maïs, interdit depuis 2003
ESA Métolachlore (maximum) :	µg/L	0,1	0,04	0,00	0,00	0,00	<b>0,05</b>	Métabolite d'un herbicide du maïs

Tableau 4 : paramètres représentatifs de la qualité de l'eau potable du SMEP de la région de Jurançon entre 2014 et 2018.

<sup>3</sup> : teneur imposée par le plan « Vigipirate », en vigueur depuis 2001.

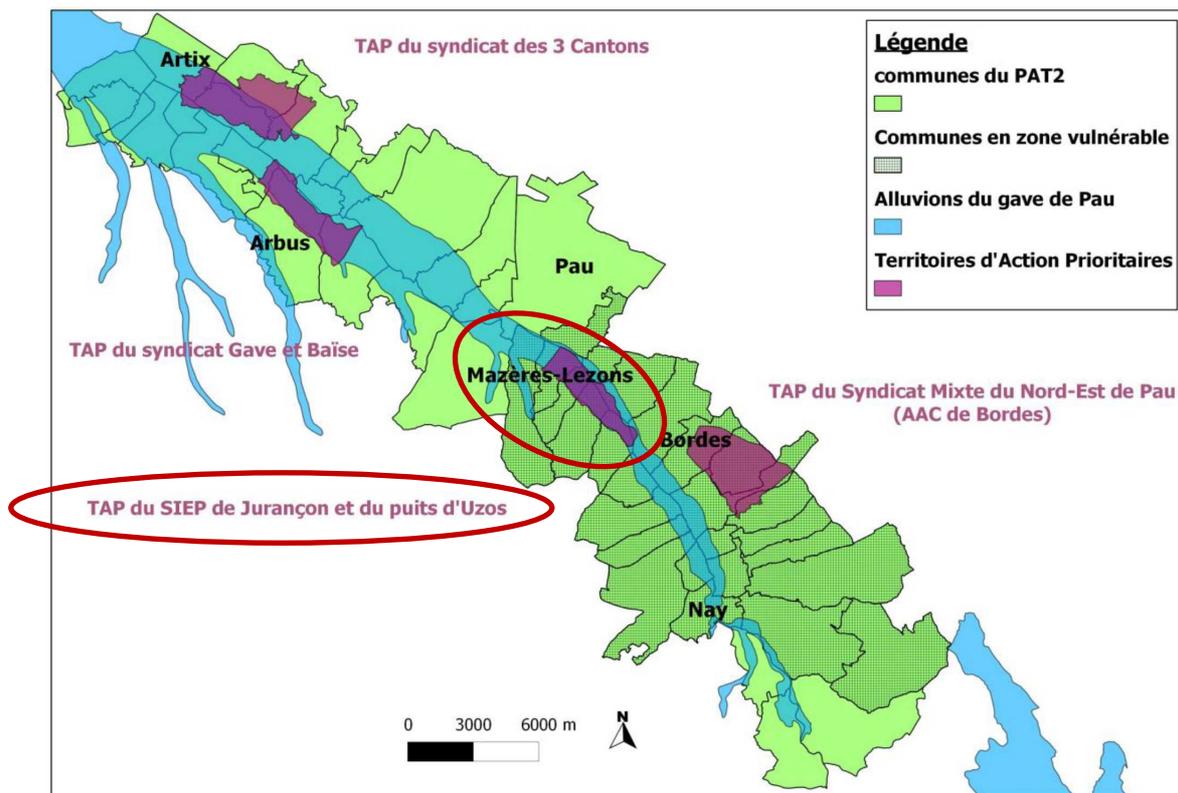
<sup>4</sup> : permet de vérifier la transparence de l'eau. C'est une norme s'appliquant au robinet du consommateur.

<sup>5</sup> : les Trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection au chlore.

<sup>6</sup> : la norme a été renforcée en 2009 en passant de 150 µg/L à 100 µg/L.

<sup>7</sup> : la molécule atrazine étant particulièrement persistante dans les sols, elle peut se retrouver dans la nappe plusieurs années après sa dernière application ou son interdiction.

Nous devons rappeler également que depuis 2008, le SMEP de la région de Jurançon est partie prenante du **Plan d'Action Territorial (PAT) « gave de Pau »**, portée par 6 collectivités<sup>8</sup> avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de la région Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental. Le PAT vise à **réduire les pollutions diffuses telles que les nitrates et les pesticides d'origine agricole sur la plaine alluviale du gave de Pau, entre Baudreix et Artix.**



**Figure 2 :** carte du territoire du Plan d'Action Territorial et des 4 Territoires d'Actions Prioritaires définis en 2013

Chaque année, un conseil agronomique individuel est proposé aux agriculteurs volontaires des Territoires d'Action Prioritaires (TAP). Concernant le SMEP, le TAP correspond à la plaine alluviale située sur le champ captant du Syndicat, en rive gauche du gave de Pau, entre Narcastet (en amont) et Mazères (en aval). Des actions de sensibilisation, auprès des collectivités et des particuliers, visant à réduire l'usage des pesticides sont également assurées tout au long de l'année. A noter toutefois, pour les collectivités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et les particuliers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, **l'interdiction d'utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces publics ou privés.**

Depuis fin 2014, des campagnes mensuelles de détection des molécules phytosanitaires sont assurées sur les principaux puits exploités par chacune des collectivités. Comme évoqué précédemment, les résultats obtenus démontrent **la vulnérabilité de la nappe alluviale vis-à-vis des pollutions diffuses et la nécessité de poursuivre les actions de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.**

En 2017, une démarche dénommée « **Valley Bio du Gave** » a été initiée par différents opérateurs agricoles afin de promouvoir et d'accompagner le développement de l'Agriculture Biologique sur le territoire du PAT. Pour en savoir plus sur le PAT, le site internet dédié peut être consulté à l'adresse suivante :



<http://pat-gavedepau.fr>

<sup>8</sup> : SMNEP, SIEP de la région de Jurançon, ville et agglomération de Pau, le SIAEP de Gave & Baise, et les 3 Cantons.

# Principaux indicateurs financiers du SMEP de la région de Jurançon :

## 1. *Éléments financiers :*

L'encours de la dette en capital du Syndicat au 31 décembre 2018 s'élève à 15 313 830 €. Il est en diminution par rapport à l'année précédente (-870 000 €), du fait de l'absence d'emprunt nouveau sur l'année 2018. Pour rappel, l'encours de la dette avait très nettement augmenté en 2017 (+5,96 M€), du fait de la désensibilisation de l'emprunt structuré « ex-DEXIA » d'une part, et de la mobilisation d'un nouvel emprunt (à hauteur de 1,5 M€).

Les recettes liées à la surtaxe s'élèvent à 2 676 530 € HT et sont en légère hausse par rapport à celles de 2017 (+85 188 € HT). L'assiette de facturation en 2018 est globalement similaire à celle de 2017 (+4 000 m<sup>3</sup> environ), et s'établit à 4 065 192 m<sup>3</sup>. A l'inverse, le volume dégrèvé au titre de la Loi Warsmann<sup>9</sup>, ou à titre exceptionnel par le Syndicat, représente 69 755 m<sup>3</sup> en 2018. Il est en diminution de -31% par rapport à 2017 (100 829 m<sup>3</sup>), ce qui explique en grande partie le bon niveau de recettes de la surtaxe sur 2018.

Le montant des subventions versées en 2018 par le Conseil Départemental est de 357 587 € (597 144 € en 2017) et de 29 513 € par l'Agence de l'Eau (387 105 € en 2017), pour atteindre un total de 387 100 €. Bien que ces montants soient en forte diminution par rapport à l'année précédente qui était une année « record », il s'agit toutefois d'un bon niveau de subventions liées au reliquat de versements de l'Aide aux Tiers du Département. D'autres recettes proviennent du remboursement d'annuités d'emprunts contractés par les communes auprès du Syndicat, entre 2003 et 2007, pour un montant de 27 467 € en capital et 6 838 € en intérêts.

Le montant total des recettes de 2018 s'élève à 421 404 € (1 004 592 € en 2017).

La baisse de l'encours de la dette sur 2018 se traduit logiquement par une amélioration ou une diminution de la durée d'extinction de la dette, qui passe de 7,3 en 2017 à 6,9 ans en 2018. Cette durée d'extinction de la dette correspond à un bon ratio et reste conforme à l'objectif des 7-8 ans fixé par le Syndicat.

Le profil d'extinction de la dette présente une baisse significative du capital à rembourser à compter de 2024, puis à nouveau à compter de 2038 (fin de remboursement du prêt ex-DEXIA) :

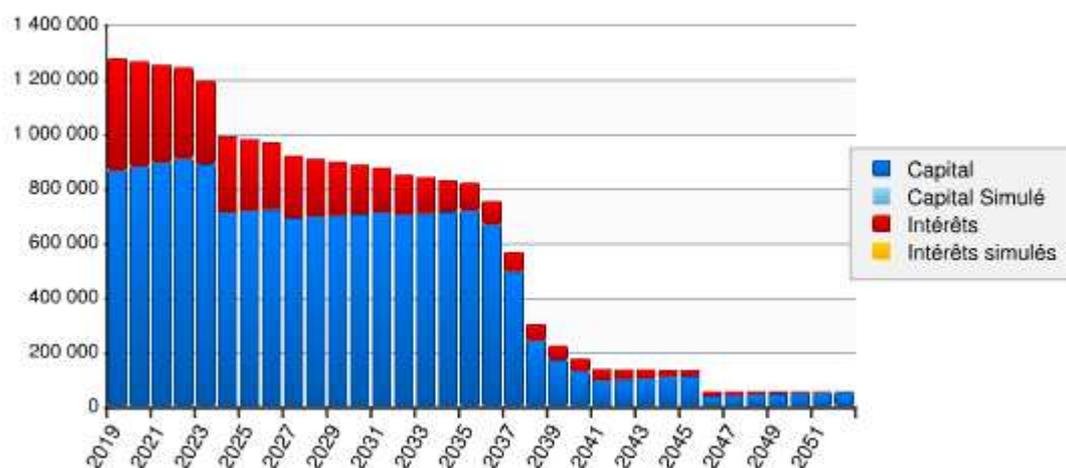


Figure 3 : profil d'extinction de la dette du SMEP de la région de Jurançon.

<sup>9</sup> : permettant, sous conditions, d'écarter le volume de fuite des particuliers au double de leur consommation habituelle.

Ramené à l'abonné, l'encours de la dette diminue pour atteindre les **478 € par abonné** en 2018 (contre 511 € par abonné en 2017).

L'**annuité cumulée des emprunts** (hors Intérêts Courus Non échus) du Syndicat s'élève fin 2018 à **1 275 622 €** (contre 1 286 810 € fin 2017), à laquelle il convient de déduire l'aide du fonds de soutien de **267 000 €/an** (versée annuellement, jusqu'à concurrence des 3 M€ d'aides accordées au titre de la désensibilisation du prêt ex-DEXIA). L'annuité de la dette représente au final **31 € par abonné** (32 € par abonné à fin 2017).

A noter que la **moyenne pondérée des taux d'emprunts**, ramenée au Capital Restant Dû (ou CRD) au 31/12/2018, se stabilise à **2,7 %**. Ce qui est un taux pondéré honorable compte tenu des durées longues d'amortissement pratiquées dans le domaine de l'eau potable, et du fait que tous les emprunts ont été contractés à taux fixes.

La **durée résiduelle moyenne des emprunts du Syndicat en 2018 est en effet de 19,1 ans** (contre 19,8 ans en 2017), et leur **durée de vie moyenne au 31/12/2018 atteint 10,3 ans** (contre 10,7 ans en 2017). Ces durées sont toutefois nettement inférieures à la durée d'amortissement comptable fixée à 50 ans pour les quelques 826 Km de canalisations du Syndicat (linéaire hors branchements). Un tableau récapitulatif de l'état de la dette au 31/12/2018 figure en annexe.

L'**ensemble des dépenses de l'exercice 2018 toutes sections confondues s'élève à 5 098 375 €**, et ne peut être comparé aux 20 917 969 € de dépenses comptabilisées en 2017 du fait des opérations d'ordre liées à la désensibilisation du prêt ex-DEXIA.

Les **charges d'exploitation stricto sensu du Syndicat** (hors remboursement des intérêts de la dette, hors dotation aux amortissements, et hors opérations d'ordre) **s'élèvent à 238 726 €**, contre 231 272 € en 2017. Ces charges d'exploitation sont en augmentation de +3,2%. Elles ne représentent toutefois que **4,7 % des dépenses cumulées de 2018**.

La **dotation aux amortissements est en augmentation de +8% sur 2018 et représente 1 015 784 €** hors aide du fonds de soutien (940 326 € en 2017).

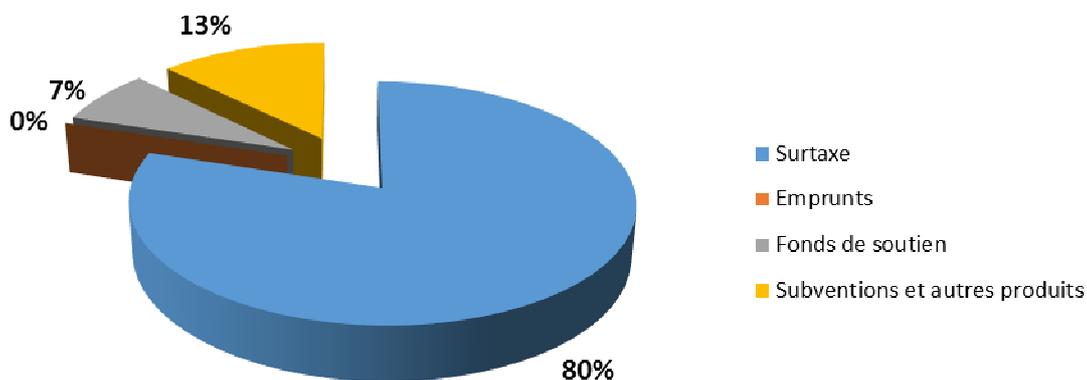
Le **taux d'épargne brute décroît à 75,4 % en 2018** (77,5 % en 2017), et l'**épargne nette** diminue en 2018 par rapport à 2017 pour se stabiliser à **près de 1 330 000 €** (-325 K€), ce qui reste un bon niveau d'épargne. Au final, l'évolution des différentes épargnes est la suivante :

	2015	2016	2017	2018
Epargne de gestion	2 212 381	2 333 112	2 640 602	2 723 469
Epargne brute	1 845 325	1 961 315	2 225 651	2 229 306
<b>Taux d'épargne brute (en %)</b>	<b>72,25 %</b>	<b>80,45 %</b>	<b>77,5 %</b>	<b>75,4 %</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>1 504 483</b>	<b>1 566 515</b>	<b>1 657 668</b>	<b>1 332 723</b>

*Tableau 5 : évolution de l'épargne du SMEP de la région de Jurançon sur 2015-2018.*

Pour l'exercice 2018, les recettes totales du Syndicat (hors opérations d'ordre de section à section) représentent 3 350 915 € et sont constituées :

- à **80% de la surtaxe** appliquée aux mètres-cubes consommés par les abonnés (48 % en 2017) ;
- à **0% d'emprunts**, non contractés sur l'année (28% en 2017) ;
- à **13% des subventions et d'autres produits divers** liés aux travaux ou aux remboursements d'annuités d'emprunts par certaines communes (19% en 2017) ;
- et à **7% du fonds de soutien de l'Etat** (5% en 2017).



*Figure 4 : part des différentes recettes du SMEP de la région de Jurançon.*

Une synthèse du Compte Administratif, qui reprend le détail des dépenses et des recettes inscrites en sections d'investissement et d'exploitation sur l'année 2018, est jointe en annexe.

## 2. Evolution du prix de l'eau :

Il convient de rappeler que lorsque l'on compare la facture d'eau entre les communes membres du Syndicat, il apparaît une disparité selon que les habitations et bâtiments ou immeubles sont raccordés ou non à un réseau de collecte des eaux usées, et selon le type d'opérateur (public ou privé) gestionnaire du service de l'assainissement collectif. Contrairement à l'assainissement, **la tarification de l'eau potable est unique et homogène pour l'ensemble des 32 046 abonnés desservis par le SMEP de la région de Jurançon en 2018.**

En respectant les modalités de calcul du prix de l'eau potable de l'indicateur national (en € TTC par mètre-cube ou m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année « N + 1 »), reprises dans le rapport du délégataire, **le prix de l'eau potable « 2018 » (au 1<sup>er</sup> janvier 2019) augmente de 1 cent pour s'établir à 1,74 € TTC/m<sup>3</sup>**, contre 1,73 € TTC/m<sup>3</sup> en « 2017 » (au 1<sup>er</sup> janvier 2018). Cela représente, comme pour l'année précédente, une évolution de **+0,6 %** en intégrant les 2 redevances de l'Agence de l'Eau.

En prenant en compte les actualisations de la part du « fermier/délégataire » (au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet de l'année 2018) d'une part, et **la non-augmentation tarifaire de la surtaxe du SMEP** d'autre part, l'évolution du prix *prorata temporis* au mètre-cube (m<sup>3</sup>) d'eau potable supportée par l'abonné peut être synthétisée comme suit :

Prix EAU POTABLE en <b>€uros TTC par m<sup>3</sup></b>	2017	2018	Evolution 2017/2018
Part fixe ou abonnement (SUEZ)	25,41 <sup>(1)</sup> €	<b>25,63<sup>(1)</sup> €</b>	Augmentation de : <b>+ 0,9 %</b>
Part consommation (SUEZ)	0,3904 <sup>(2)</sup> €/m <sup>3</sup>	<b>0,3938<sup>(2)</sup> €/m<sup>3</sup></b>	Augmentation de : <b>+ 0,9 %</b>
Part consommation ou surtaxe (SMEP)	0,7069 <sup>(3)</sup> €/m <sup>3</sup>	<b>0,7069<sup>(3)</sup> €/m<sup>3</sup></b>	Pas d'augmentation <b>+ 0 %</b>
1 <sup>ère</sup> redevance de l'Agence de l'Eau (lutte contre la pollution)	0,3376 €/m <sup>3</sup>	<b>0,3482 €/m<sup>3</sup></b>	Augmentation de : <b>+ 3,1 %</b>
2 <sup>ème</sup> redevance de l'Agence de l'Eau (prélèvement/préservation de la ressource)	0,0709 €/m <sup>3</sup>	<b>0,0689 €/m<sup>3</sup></b>	Diminution de : <b>- 2,8 %</b>
<b>TOTAL par mètre-cube :</b>	<b>1,72 € TTC/m<sup>3</sup></b>	<b>1,73 € TTC/m<sup>3</sup></b>	<b>+ 0,8 %</b> <i>(+1,6 % entre 2016 et 2017)</i>
<b>TOTAL par an :</b> (à raison de <b>120 m<sup>3</sup>/an/abonné</b> )	<b>206,11 € TTC</b>	<b>207,75 € TTC</b>	<b>+ 0,8 %</b> <i>(+1,6 % entre 2016 et 2017)</i>

(1) : somme des 2 parts fixes TTC facturées sur l'année pour un compteur de 15 mm.

(2) : les prix mentionnés sont la moyenne des prix appliqués en janvier et juillet de l'année (< ou = à 60 m<sup>3</sup> puis > à 60 m<sup>3</sup>).

(3) : au prorata temporis (tarif N-1 de janvier à mars, et tarif de l'année N d'avril à décembre).

**Tableau 6 : évolution 2017-2018 du prix de l'eau potable facturé auprès des particuliers du SMEP.**

En tenant compte des actualisations et des évolutions tarifaires qui interviennent sur l'année pour une consommation annuelle de 120 mètres-cubes, le prix de l'eau potable répercuté en 2018 à l'abonné « domestique » est de **1,7313 € TTC par mètre-cube**. Soit une augmentation d'environ **+0,8 % du coût de l'eau potable facturé à un ménage entre 2017 et 2018** (+1,6 % sur 2016-2017 et +6,3 % sur 2015-2016), **et une augmentation moyenne d'environ +2,3 % par an sur la période 2014-2018 (5 ans).**

A noter que suite à l'augmentation substantielle de la surtaxe syndicale de +10 cents € HT/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> avril 2016, **l'engagement avait été pris de ne pas ré-augmenter la surtaxe d'ici à 2020 inclus.**

## En synthèse, le SMEP de la région de Jurançon c'est...

---

- **Le plus ancien syndicat d'eau potable du département créé en 1935**, qui dessert **24 communes** dont 7 partiellement, réparties sur le pourtour urbain palois ;
- **Le plus important syndicat de production et de distribution d'eau potable du département** des Pyrénées-Atlantiques ;
- **Un seul et même service public d'eau potable qui s'étend** en tout ou partie **sur les périmètres de 5 intercommunalités différentes**, dont celle de l'agglomération paloise ;
- **Près de 70 000 personnes desservies ;**
- **Un peu plus de 32 000 abonnés** pour près de **5 760 000 mètres-cube (m<sup>3</sup>)** d'eau potable produits annuellement ;
- **Un champ captant situé sur une plaine alluviale préservée** du gave de Pau, **composé d'une dizaine de puits d'exploitation de la nappe alluviale** et d'une **station d'alerte** des pollutions accidentelles ;
- **826 Km de canalisations, 26 ouvrages de stockage** dont la capacité varie de 50 m<sup>3</sup> à 3000 m<sup>3</sup>, et **8 stations de surpression ou de reprise ;**
- **Près de 7 Km de canalisations renouvelées ou supprimées en 2018 ;**
- **Un prix de l'eau potable de 1,73 € TTC, parmi les plus bas** de la région, **avec une tarification sociale** instaurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour les petits consommateurs (coûts réduits de la part variable du délégataire pour les 60 premiers mètres-cubes d'eau consommés dans l'année), **et une absence de part fixe syndicale.**

Pour en savoir plus :



[www.smep-jurancon.fr](http://www.smep-jurancon.fr)



## **Annexes au Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2018 :**

---

- **Annexe 1** : Compte-rendu de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 12 juin 2019 ;
- **Annexe 2** : Compte Administratif 2018 ;
- **Annexe 3** : Etat de la dette au 31/12/2018.



## Annexe 1 au RPQS 2018 :



### Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### Synthèse des discussions de la rencontre du 12 juin 2018

Présents : M. BERNOS Michel, Président du SMEP de la région de Jurançon ; MM. MAZODIER Frédéric et OURTHE Jean-Claude, délégués du SMEP ; M. CAPDEBOSQ Jean-Marc de l'association « Eau Secours 64 » ; M. TURON Yves de l'association « Nousté Bernet » ; MM. LACQ Olivier et BENESE Stéphane, directeur et directeur-adjoint de l'agence Pyrénées-Gascogne de SUEZ-Eau France ; M. ERREÇARRET Allande, directeur du SMEP.

Excusés ou absents : M. MAUHOURET Jacques, délégué du SMEP et M. CARRIQUIRY Gérard du Comité des Fêtes de Bizanos.

#### **1. Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) & du Rapport Annuel du Déléguataire (RAD) relatifs à l'année 2018, et principaux points évoqués :**

En appui du RPQS transmis par courrier à l'ensemble des membres de la CCSPL, le courrier d'observations du SMEP du 17/05/19, ainsi que les 2 courriers successifs en réponse du déléguataire des 27/05 et 07/06/19, ont été distribués en séance.

Les faits marquants du Syndicat relatifs à l'année 2018, retracés en 1<sup>ère</sup> partie du RPQS, sont rappelés. Il s'agit pour l'essentiel de :

- **L'intégration au 01/01/2018 de la communauté de communes du Pays de Nay au sein du Syndicat**, en représentation-substitution des communes d'Assat, de Narcastet, et de Pardiès-Piétat, suivi d'une velléité de retrait considérée comme non pertinente d'un point de vue technique et financier ;
- La poursuite de la politique d'acquisition foncière avec **l'achat de 3,6 hectares** en amont du puits P14 ;
- **La finalisation des travaux de réhabilitation ou de sécurisation des puits** « P12 », « P13/P13bis » et « P16 » ;
- La reprise des départs des réseaux de transit du « Nid Béarnais » et du « Loulié » en sortie du champ captant à Mazères pour **régler définitivement les problèmes d'à-coups hydrauliques** (coups de bélier) sur l'aval ;
- Les travaux de **renouvellement de réseaux pour un montant de 2,5 M€ TTC**, et environ 7 Km de réseaux renouvelés, plus 1 Km de réseaux abandonnés ou définitivement déconnectés ;
- **L'eau distribuée de très bonne qualité**, avec toutefois la détection à l'état de « trace » de 2 molécules phytosanitaires issues d'herbicides pourtant interdits depuis 2003 (longue persistance dans les sols) ;
- La poursuite du Plan d'Action Territorial du Gave de Pau sur 2020-2024, dont le portage sera assuré par le SMEP ;
- **L'amélioration des indicateurs financiers**, avec une baisse de l'encours de la dette, une durée d'extinction de la dette inférieure à 7 ans, et **une absence d'emprunt sur 2018**.

Les principaux éléments constitutifs de l'exploitation par SUEZ du service public de production et de distribution de l'eau potable sur l'année 2018 sont présentés. Ils concernent :

- Une **nouvelle diminution des volumes facturés** (3 906 916 m<sup>3</sup>, soit -89 383 m<sup>3</sup> par rapport à 2017), **malgré la légère augmentation du nombre d'abonnés** (+393 abonnés, pour 32 046 abonnés dont 30 450 actifs au 31/12/2018). Diminution à relativiser du fait d'une période de consommation prise en compte plus courte ;
- Près de **5 755 585 m<sup>3</sup> d'eau potable produits**, en nette baisse (-256 641 m<sup>3</sup> par rapport à 2017) ;
- Un linéaire cumulé du réseau de distribution de **826 Km** (hors branchements, +3 km par rapport à 2017), **un parc compteur à 7 ans d'âge moyen avec 830 compteurs de plus de 15 ans** ;
- **Près de 121 643 € investis par l'exploitant** en réhabilitation ou renouvellement d'ouvrages et de branchements, en **déficit de -64 K€ HT par rapport à l'objectif contractuel de fin 2018** ;
- Une **recherche de fuites sur 171 Km de réseaux** (21% du réseau), et des **réparations en baisse** (-10%) ;
- Un **rendement contractuel du réseau, hors comptabilisation des « prises d'eau illicites »**, qui s'améliore à **71,88 %** (ou 71,75%), contre 69,96 % (ou 69,45 %) en 2017. Ce qui correspond à un **ILP (Indice Linéaire de Perte) de 5,40 m<sup>3</sup>/j/Km, toujours supérieur à l'objectif contractuel pour 2018** de 4,4 m<sup>3</sup>/j/Km (équivalent à 76,2 %). L'autre calcul de l'exploitant, non contractuel, qui intègre les « prises d'eau illégales » (entre 59 545 et 106 000 m<sup>3</sup>) et les pertes d'eau du « Nid Béarnais » (estimées à 175 000 m<sup>3</sup>), permet d'atteindre **un rendement de 76,73 % pour un ILP de 4,47 m<sup>3</sup>/j/Km qui seraient conformes aux objectifs contractuels** ;
- Un prix de l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 qui représente **1,74 € TTC/m<sup>3</sup>** (contre 1,73 € TTC/m<sup>3</sup> au 01/01/2018) ;
- Un Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (ou CARE) du déléguataire qui fait état à nouveau d'un **résultat négatif conséquent de -574 391 €, alors que les recettes augmentent de +3,6 %**. Les charges évoluent à la hausse (+100 518 €), avec des dépenses informatiques qui augmentent encore sur 2018 (+55 791 €).

Les principales discussions ont porté sur :

- **L'origine des fuites successives constatées sur un tronçon de la conduite en Fonte de diamètre 400 mm dite du « Nid Béarnais » posée en 1996**, qui font suite à la mise en service des nouveaux réseaux en sortie du champ captant sur Mazères-Lezons en 2015. Les responsabilités des intervenants, s'agissant de la conception ou de la réalisation des travaux de 2015, sont également évoquées. Il est indiqué que le SMEP a procédé en 2018 à des travaux d'adaptation afin de supprimer tous risques de « coups de bélier » sur cette conduite fragilisée. Une bonne dizaine de fuite doit encore être traitée. La stratégie repose toutefois sur le remplacement du tronçon le plus impacté sur environ 500 ml, cette année 2019, avec une réaffectation sur ces travaux des crédits provisionnés par l'exploitant à la réparation des fuites existantes ;
- Les **branchements illicites** tels que les prises d'eau « sauvages » sur des poteaux incendie ou les branchements illégalement réactivés en domaine privé (situés en majorité sur la ZI d'Induspal à Lons). La responsabilité de la commune (propriétaire des hydrants), et des propriétaires privés concernés qui devraient intervenir afin de procéder à la suppression de ces branchements illicites, est rappelée ;
- Les **utilisations illicites de poteaux d'incendie** par des entreprises d'hydrocurage ou d'autres engins de lavage de voirie (privés ou publics). Et le fait que l'installation de bornes de puisage « dédiées » pourrait remédier à cette situation ;
- Le **mode de calcul du rendement hydraulique du réseau**, présenté par l'exploitant, qui n'a pas à intégrer ces « vols » (usages illicites) ou « pertes d'eau » (fuites du Nid Béarnais) ;
- Les **pénalités** issues de la non-atteinte des objectifs de rendement contractuel **doivent être appliquées, en considérant que l'exploitant n'a pas à supporter la totalité de ces pénalités** du fait d'un partage des responsabilités dans la situation des fuites de la conduite du Nid-Béarnais. Il est indiqué que ce point fera l'objet d'une tractation ou d'un accord entre le SMEP et SUEZ qui interviendra dans les prochaines semaines ;
- Le **remplacement systématique des compteurs d'eau au bout de 15 ans**, qui serait une « aberration » du fait de la fiabilité des compteurs de « Classe C » sur une durée bien supérieure à 15 ans. Il s'agit d'une obligation contractuelle actuelle, qui pourra être revue avec le futur contrat de concession de 2021-2030. Les modalités de calcul des charges relatives au renouvellement des compteurs, et les taux de rémunération des investissements supportés par SUEZ sont également pointés du doigt. Il est mentionné que ce type de taux d'emprunt pourra être plafonné dans le futur contrat de concession ;
- La **facturation des mensualisés** qui fait l'objet d'une seule émission de facture à l'année, alors que le contrat exigeait jusqu'en 2015 l'émission de 2 factures par an et par abonné. Il est ainsi demandé de procéder au remboursement des charges qui auraient été indûment imputées dans ses comptes par l'exploitant ;
- Le **Plan Prévisionnel de Renouvellement (PPR)**, dans lequel les investissements « imprévus » ou rendus nécessaire par la continuité de service (risque assurantiel) ne doivent pas y figurer. Ce PPR devant être strictement réservé aux investissements programmés ou non-assurantiels. Il est ainsi suggéré à l'exploitant de faire apparaître une ligne de dépenses « imprévues » dans les comptes annuels ;
- Le **déficit conséquent du Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) de 2018**, qui atteint plus de 20% des recettes du délégataire, et qui interpelle l'association « Eau Secours » sur la « sincérité » des comptes ;

Il est précisé que la Commission de Contrôle Financier de la DSP a examiné par ailleurs le CARE ainsi que les données financières complémentaires remis au SMEP par le délégataire.

### **3. Avis des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :**

Le RPQS et le RAD relatifs à l'année 2018 ont été soumis à l'avis des membres de la CCSPL. **Les rapports sont approuvés par la majorité des membres**, ainsi que par le représentant de l'association Eau-Secours 64 sous réserves de la prise en compte des commentaires ou observations formulées en séance.

*Fait à Jurançon, le 13 juin 2018  
Monsieur Michel BERNOS, Président*

**Annexe 2 au RPQS 2018 : Compte Administratif 2018**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

25640011000027

**SIEP DE JURANCON**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LESCAR

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

**M49**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**BUDGET SIEP DE JURANCON**

**ANNEE 2018**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A 1 998 459,32	G 3 192 421,39	G-A +1 193 962,07
	Section d'investissement	B 3 099 915,30	H 2 793 417,81	H-B -306 497,49

<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C	I 982 554,71	
	Report en section d'investissement (001)	D 611 967,26	J	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		5 710 341,88 <small>P= A+B+C+D</small>	6 968 393,91 <small>Q= G+H+I+J</small>	+1 258 052,03 <small>= Q-P</small>

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F 1 128 000,00	L 1 128 000,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F 1 128 000,00	= K+L 1 128 000,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E 1 998 459,32	= G+I+K 4 174 976,10	+2 176 516,78
	Section d'investissement	= B+D+F 4 839 882,56	= H+J+L 3 921 417,81	-918 464,75
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 6 838 341,88	= G+H+I+J+K+L 8 096 393,91	+1 258 052,03

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E	K
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 1 128 000,00	L 1 128 000,00
13	Subventions d'investissement reçues		178 227,00
16	Emprunts et dettes assimilés		949 773,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	
23	Immobilisations en cours	1 124 000,00	

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>B1</b>

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	<b>EXPLOITATION</b>	Opérations réelles	Opérations d'ordre	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général	46 054,52		46 054,52
012	Charges de personnel et frais assimilés	130 508,71		130 508,71
014	Atténuations de produits			
60	<i>Chapitre 60</i>			
65	Autres charges de gestion courante	62 163,60		62 163,60
66	Charges financières	489 648,97		489 648,97
67	Charges exceptionnelles	1 300,00		1 300,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions		1 268 783,52	1 268 783,52
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>729 675,80</b>	<b>1 268 783,52</b>	<b>1 998 459,32</b>

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	0,00
---	---	------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 998 459,32</b>
---	---	---------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	Opérations réelles	Opérations d'ordre	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		64 657,33	64 657,33
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	893 627,41		893 627,41
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	45 634,05		45 634,05
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	2 095 996,51		2 095 996,51
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>3 035 257,97</b>	<b>64 657,33</b>	<b>3 099 915,30</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	611 967,26
---	--	------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 711 882,56</b>
---	---	---------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>B2</b>

**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges			
60	<i>Chapitre 60</i>			
70	Vente de produits finis, prestations de services,	2 676 530,48		2 676 530,48
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	6 405,48		6 405,48
76	Produits financiers	273 412,42		273 412,42
77	Produits exceptionnels	171 415,68	64 657,33	236 073,01
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>3 127 764,06</b>	<b>64 657,33</b>	<b>3 192 421,39</b>

+

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**

**982 554,71**

=

**TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**

**4 174 976,10**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement reçues	414 566,49		414 566,49
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		1 015 783,52	1 015 783,52
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		253 000,00	253 000,00
3...	Stocks			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>414 566,49</b>	<b>1 268 783,52</b>	<b>1 683 350,01</b>

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**

**0,00**

+

**AFFECTATION AUX COMPTES 106**

**1 110 067,80**

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

**2 793 417,81**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	83 900,00	46 054,52			37 845,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	137 500,00	130 508,71			6 991,29
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	63 000,00	62 163,60			836,40
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>284 400,00</b>	<b>238 726,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 673,17</b>
66	Charges financières	586 172,00	489 648,97			96 523,03
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	1 300,00			2 700,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc.					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>874 572,00</b>	<b>729 675,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>144 896,20</b>
023	Virement à la section d'investissement (	1 825 160,00				
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	1 268 787,00	1 268 783,52			3,48
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>3 093 947,00</b>	<b>1 268 783,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,48</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 968 519,00</b>	<b>1 998 459,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>144 899,68</b>
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Vente de produits finis, prestations de s	2 641 500,00	2 676 530,48			-35 030,48
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	6 400,00	6 405,48			-5,48
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 647 900,00</b>	<b>2 682 935,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-35 035,96</b>
76	Produits financiers	273 406,00	273 412,42			-6,42
77	Produits exceptionnels		171 415,68			-171 415,68
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 921 306,00</b>	<b>3 127 764,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-206 458,06</b>
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	64 658,00	64 657,33			0,67
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>64 658,00</b>	<b>64 657,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,67</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 985 964,00</b>	<b>3 192 421,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-206 457,39</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		982 554,71				

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	45 634,05	4 000,00	365,95
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	4 667 739,00	2 095 996,51	1 124 000,00	1 447 742,49
	<b>Total des opérations d'équipement</b>				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 717 739,00</b>	<b>2 141 630,56</b>	<b>1 128 000,00</b>	<b>1 448 108,44</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	1 006 000,00	893 627,41		112 372,59
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 006 000,00</b>	<b>893 627,41</b>	<b>0,00</b>	<b>112 372,59</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>	<b>5 723 739,00</b>	<b>3 035 257,97</b>	<b>1 128 000,00</b>	<b>1 560 481,03</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	64 658,00	64 657,33		0,67
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>	<b>64 658,00</b>	<b>64 657,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,67</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 788 397,00</b>	<b>3 099 915,30</b>	<b>1 128 000,00</b>	<b>1 560 481,70</b>
	<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>611 967,26</b>			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues	697 738,00	414 566,49	178 227,00	104 944,51
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	1 498 612,00		949 773,00	548 839,00
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 196 350,00</b>	<b>414 566,49</b>	<b>1 128 000,00</b>	<b>653 783,51</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)				
106	Réserves	1 110 068,00	1 110 067,80		0,20
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 110 068,00</b>	<b>1 110 067,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,20</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>	<b>3 306 418,00</b>	<b>1 524 634,29</b>	<b>1 128 000,00</b>	<b>653 783,71</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 825 160,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 268 787,00	1 268 783,52		3,48
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>	<b>3 093 947,00</b>	<b>1 268 783,52</b>	<b>0,00</b>	<b>3,48</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 400 365,00</b>	<b>2 793 417,81</b>	<b>1 128 000,00</b>	<b>653 787,19</b>
	<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>			

### Annexe 3 au RPQS 2018 :



### Etat de la Dette au 31/12/2018 :

Année	Objet de la Dette	Durée	Taux	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2018	Annuités à payer	Intérêts	Capital
2002	Travaux 2002	20	5.40%	457 347.05	133 340.57	<b>37 953.60</b>	7 200.39	30 753.21
2003	Renégociation de 11 prêts	20	5.06%	2 386 179.36	831 821.32	<b>192 448.51</b>	42 090.16	150 358.35
2003	Travaux 2003	49	5.19%	1 000 000.00	874 103.74	<b>55 257.41</b>	45 365.98	9 891.43
2005	Travaux 2005	40	4.86%	1 000 000.00	849 628.77	<b>57 165.20</b>	41 291.96	15 873.24
2005	Travaux 2005	40	4.41%	800 000.00	530 000.00	<b>43 593.50</b>	23 593.50	20 000.00
2009	Travaux 2009	29	4.42%	500 000.00	335 886.06	<b>32 385.82</b>	16 391.24	15 994.58
2010	Travaux 2010	29	3.91%	512 500.00	349 933.93	<b>31 255.76</b>	14 592.24	16 663.52
2010	Travaux 2010	30	3.10%	187 500.00	151 835.19	<b>9 622.88</b>	4 649.45	4 973.43
2011	Travaux 2011	25	3.30%	300 000.00	183 690.48	<b>19 775.42</b>	8 294.77	11 480.65
2012	Travaux 2012	20	4.14%	300 000.00	171 002.66	<b>24 290.93</b>	10 040.71	14 250.22
2012	Travaux 2012	15	4.60%	400 000.00	215 241.54	<b>37 495.13</b>	12 538.35	24 956.78
2015	Travaux 2015	25	1.92%	1 000 000.00	860 000.00	<b>56 446.93</b>	16 446.93	40 000.00
2015	Travaux 2015	20	1.97%	1 000 000.00	874 208.84	<b>60 780.70</b>	17 224.73	43 555.97
2016	Travaux 2016	20	1.39%	1 000 000.00	867 020.33	<b>57 616.09</b>	12 676.25	44 939.84
2017	Travaux 2017	20	1.09%	1 500 000.00	1 381 392.75	<b>83 573.52</b>	14 963.58	68 609.94
2017	Refinancement Prêt N° 1 SFIL	21	2.45%	2 085 085.91	1 960 973.66	<b>147 075.20</b>	47 785.40	99 289.80
2017	Refinancement Prêt N° 2 SFIL	20	1.61%	5 060 000.00	4 743 750.00	<b>328 885.01</b>	75 885.01	253 000.00
			<b>TOTAL :</b>	19 488 612.32	15 313 829.84	<b>1 275 621.61</b>	411 030.65	864 590.96





## **Partie 2 : Note d'information de l'Agence de l'Eau**

---

**Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne  
relative aux redevances et aux aides de l'année 2018.**













## **Partie 3 : Rapport annuel du délégataire (RAD) 2018**

---

**Rapport Annuel du Délégué** relatif au service de production et de distribution de l'eau potable sur l'année 2018.